

**Des outils didactiques pour amener les apprenants à
penser la langue française
comme un ensemble organisé fait de régularités**

Suzanne-G. CHARTRAND

En hommage à Roger Gobbe,
artisan de la rénovation de
l'enseignement de la grammaire et
didacticien du français

Depuis 40 ans, dans les écrits sur la rénovation de l'enseignement grammatical, il est courant de lire que *la langue constitue un système* qu'il faut faire observer et appréhender par les élèves. Néanmoins, on constate qu'il n'a pas suffi de répéter cela aux enseignants, aux étudiants en formation à l'enseignement et aux élèves pour qu'ils comprennent en quoi la langue en est un, ni pour que les formateurs sachent comment la décrire afin de faire concevoir la langue française comme un système. Et pour cause! Dans les écrits didactiques, on cherche en vain une définition et une illustration de ce système du français. Que cache donc cette formule incantatoire, *la langue est un système*, et surtout comment faire de ce constat, vieux de plusieurs siècles, un outil didactique?

Après avoir très brièvement présenté quelques définitions linguistiques du concept de système associé à la langue française, nous proposerons notre définition produite à des fins didactiques et exposerons comment nous pouvons décrire certaines dimensions du système du français afin qu'ils soient enseignés aux élèves, aux

étudiants en formation à l'enseignement du français et aux enseignants¹. Nous présenterons successivement ce que nous nommons *le système syntaxique, le système de la ponctuation, le système des accords et le système de la morphologie verbale*. Leur enseignement vise la compréhension des grandes régularités du français; il devrait permettre qu'enseignants et apprenants changent leur représentation de la langue, ce qui ne peut qu'avoir un impact positif sur les performances langagières de ces derniers.

1. La langue : un système de signes...! ?

Nombre de linguistes et de grammairiens considèrent que toute langue constitue un système de signes. Qu'est-ce à dire? En linguistique contemporaine, Saussure est sans doute celui qui a dit avec le plus d'insistance que la langue constitue « **un système de signes arbitraires** » (1916/1995 : 106-107). Guillaume, lui, dans *Langage et science du langage* cite Meillet : [...] « **chaque langue forme un système où tout se tient, et a un plan d'une merveilleuse rigueur** » (p. 144)². Pour Riegel, Pellat et Rioul, un système est « **l'ensemble des propriétés intrinsèques d'une langue** comme instrument de communication » (2009 : 22). Dans le *Dictionnaire de linguistique* de Dubois et al., on trouve une définition différente et un peu plus complexe du mot *système* : « En linguistique, la langue est considérée comme un système en ce sens qu'à un niveau donné (phonème, morphème, syntagme) ou dans une classe donnée, **il existe entre les termes un ensemble de relations qui les lient les uns aux autres, si bien que, si l'un des termes est modifié, l'équilibre du système est affecté.** » [...] « Le terme de système recouvre finalement **tout ensemble de règles reliées entre elles ou tout groupe de termes associés entre eux.** » (1973 : 481). On donne comme exemple le système du nombre et le système vocalique. Dans le dictionnaire d'Arrivé, Gadet et Galmiche, « le concept de

¹ Précisons d'emblée qu'il s'agit du français normé que l'école a pour mission d'enseigner.

² Information communiquée par Marc Wilmet, que nous remercions.

système intervient à tous les niveaux de l'analyse linguistique ». Il permet par exemple de définir la langue comme **un système de valeurs** (significations) où les éléments sont exclusivement définis par leurs relations réciproques. Il peut également intervenir à chacun des niveaux repérés par l'analyse : on parle communément de système phonologique, de système morphologique, de système lexical, etc. » (1986 : 667). De façon générale, le mot *système* désigne un ensemble d'éléments interdépendants ayant une fonctionnalité, acception qu'on trouve dans les expressions *système endocrinien*, *système solaire*, *système scolaire*, etc.

Dans la mesure où l'on vise à présenter aux apprenants la langue française comme un ensemble organisé qui présente de grandes régularités sur lesquelles il convient de travailler d'abord (plutôt que sur les cas marginaux, particuliers ou exceptionnels), à des fins didactiques, on associera le terme *système* à la langue française selon l'acception suivante : **le français, comme toute langue, constitue un système, c'est-à-dire que ses composantes sont interdépendantes, entretiennent des relations déterminées de types divers, qu'il présente une organisation ou une structure et a une fonctionnalité : la communication verbale.** Mais plutôt que tenter d'appréhender en même temps tout le système du français, on étudiera séparément certaines de ses dimensions pour les rendre enseignables au cours de la scolarité obligatoire : le système syntaxique, le système de la ponctuation, le système des accords, le système de la morphologie verbale. Tous ces systèmes devront donc répondre aux trois critères définitoires suivants :

1. l'interdépendance des composantes du système, qui entretiennent des relations spécifiques ;
2. une structure ou organisation ;
3. une fonctionnalité dans la communication langagière.

En outre, comme il s'agit de modélisations didactiques, nos systèmes devront satisfaire aux critères de validité didactique suivants : 1) la légitimité sociale de l'objet à enseigner; 2) la pertinence de l'objet eu égard aux capacités des apprenants; 3) la cohérence des

contenus enseignés par rapport aux finalités de l'enseignement; 4) le fait que l'objet soit enseignable et 5) l'effet positif (ou gains) en terme d'apprentissage sur les connaissances et les compétences des apprenants. Précisons d'emblée que, faute de recherches expérimentales, nous ne pouvons que faire l'hypothèse raisonnable que nos systèmes sont didactiquement valables sur la base de principes didactiques explicites et d'observations répétées au cours de plusieurs décennies.

2. Le système syntaxique du français

Les classes et les fonctions syntaxiques de la grammaire scolaire

On peut distinguer les caractéristiques ou propriétés des mots (en discours) et les catégoriser en différentes classes (souvent appelées *parties du discours*) comme celles du nom, du verbe, de l'adjectif, de la préposition, par exemple à partir de leurs caractéristiques distinctives. La classification des mots à partir d'un faisceau de critères de trois ordres (sémantiques, morphologiques et syntaxiques) obéit aux principes de l'opération de catégorisation, le mot qui fait partie d'une classe (lorsqu'employé en discours) ne fait pas partie d'une autre, car il n'a pas les caractéristiques de cette dernière. Une classe se distingue d'une autre par la façon dont les mots qui en relèvent réagissent aux manipulations syntaxiques (Bronckart, 2004) qui en révèlent les caractéristiques syntaxiques les plus distinctives, et parfois aussi leurs caractéristiques morphologiques et sémantiques. Ainsi, le mot *jeune* dans l'énoncé *il est mort jeune* possède un ensemble de caractéristiques sémantiques, morphologiques et syntaxiques particulières qui en font un adjectif et qui le distingue du même mot employé comme un nom, par le fait qu'il ne peut remplir la fonction de sujet, qu'il peut être mis en degré d'intensité (*très jeune*) ou de comparaison (*aussi jeune que...*) par un adverbe modificateur.

De même, grâce aux manipulations syntaxiques, au moyen de critères précis, on peut caractériser chaque fonction syntaxique et

distinguer chacune d'elles³. Ainsi, dans une phrase, le groupe syntaxique (ou syntagme) qui remplit la fonction syntaxique de sujet ne peut pas remplir celle de prédicat, par exemple. Les propriétés de la fonction sujet sont distinctives et s'opposent à celles du prédicat. On peut donc dire que chaque fonction syntaxique se distingue des autres et met en évidence la relation que le syntagme qui la remplit entretient avec une autre unité syntaxique dans la phrase.

La phrase

Toute phrase est composée de mots, généralement organisés en syntagmes⁴, qui ont des places relativement fixes en rapport avec leur fonction syntaxique dans la phrase. En effet, il existe un ensemble de régularités à propos de la place des unités de la langue dans une P. Dans un syntagme, on peut montrer que la place normale (au sens de révélatrice d'une régularité, statistiquement importante) de l'expansion du mot noyau est systématiquement à la droite du noyau de celui-ci. Si ce n'est pas le cas, on peut expliquer ce cas soit par une transformation de la phrase canonique dite déclarative en phrase interrogative, impérative, emphatique ou exclamative soit par une transformation de pronominalisation⁵. Ainsi, dans le GN, la place normale et systématique de l'expansion (généralement associée à la fonction syntaxique appelée *complément*) est à la droite du nom. Il en est de même pour les expansions dans le GV, le GAdj et le GPrép.

³ Voir le chapitre 13 de la *Grammaire pédagogique du français d'aujourd'hui* (GPFA) de Chartrand et coll.

⁴ Ce n'est pas le cas du déterminant. Quant au pronom, certains le considèrent comme le noyau d'un syntagme, puisque certains pronoms (fort peu) peuvent avoir une expansion, mais cela n'est en rien une régularité du fonctionnement du pronom (classe très hétérogène, par ailleurs). Pour cela et parce que la majorité des pronoms ont une valeur anaphorique, nous avons fait le choix didactique de ne pas faire du pronom le noyau d'un syntagme.

⁵ La notion de transformation a ici une valeur essentiellement descriptive à des fins didactiques comme on l'utilise dans la GPFA, chap. 11 : elle n'a qu'une vague parenté avec la notion chomskyenne de transformation ; évidemment, le locuteur ne fait pas des opérations de transformation consciemment !

On pourra objecter que dans le GV, le ou les pronom(s) complément(s) du verbe ne sont pas à la droite du verbe, mais à sa gauche. C'est justement l'occasion de constater la systématicité de cette règle de position pour le pronom complément du verbe et de montrer qu'il pronominalise un groupe (ou une ou plusieurs phrases) qui serait à sa droite. Un nombre très limité d'adjectifs (parmi les plus fréquents), qui sont compléments du nom en ce sens qu'ils dépendent syntaxiquement d'un nom, peuvent ou doivent se placer avant le nom (pour des raisons sémantiques, rythmiques et morphosyntaxiques, mais cela ne contredit pas la régularité du positionnement). De même, autre cas qui n'entre pas dans cette régularité, celui du prétendu *groupe adverbial*⁶. Lorsque l'adverbe a une expansion (dans le seul cas de l'adverbe modificateur), il s'agit toujours un GAdv qui sera à sa gauche (*parler fort, parler très fort/juste après neuf heures*). Ainsi, dans une phrase, mots, syntagmes, fonctions (et places) constituent un ensemble organisé présentant de grandes régularités où toutes les unités sont interdépendantes; on peut donc bien parler du système syntaxique.

Le modèle P

La grammaire rénovée a proposé un modèle didactique pour l'analyse des phrases dans le but de faire comprendre le fonctionnement de la syntaxe et de servir d'outil d'analyse des P⁷ lorsque les scripteurs révisent et corrigent leurs phrases. Au cours du temps, dans les écrits des didacticiens, ce modèle a reçu de nombreuses désignations : *phrase de base* ou *phrase P* ou *modèle de base* ou *structure de la phrase P*, etc.; elles nous semblent toutes problématiques. Nous choisissons de nommer cet outil didactique *MODELE P* pour les raisons suivantes :

-
- ⁶ À supposer que l'actuelle classe des adverbes soit acceptable sur les plans linguistique et didactique, ce qui n'est pas le cas, mais comme cette notion est loin d'être une notion cruciale pour l'apprentissage, nous nous en accommoderons pour l'instant.
- ⁷ Le symbole P représente une phrase définie uniquement du point de vue syntaxique.

- cette étiquette suggère quelque chose d'abstrait, qui n'est pas du ressort du langage, ce qui est le cas, car c'est un outil technique, un analyseur;
- le symbole P indique qu'il ne s'agit pas d'une phrase réalisée, ce que les expressions contenant le mot *phrase* comme *structure de phrase* ou *phrase de base* suggèrent;
- la suppression du groupe *de base* empêche d'associer P à une phrase minimale ou simple; une P peut comprendre des enchâssements, des juxtapositions et des coordinations;
- les petites capitales ont pour effet de signaler le caractère technique de l'outil comme tout analyseur ;
- l'étiquette est facile d'utilisation.

Cet analyseur est très fécond didactiquement, car il rend compte de la très grande majorité des phrases réalisées en français normé et sert de référence aux scripteurs, novices comme aguerris, pour vérifier et corriger leurs phrases, celles correctement construites ou non, ce dont ils ont grand besoin⁸.

Selon ce modèle, dans une P, les mots regroupés en syntagmes constituent les constituants de la P. Dans la P, au premier niveau, il y a obligatoirement un syntagme nominal et un syntagme verbal unis dans une relation d'interdépendance syntaxique, et le premier syntagme précède le second. Le modèle prévoit aussi un (ou plusieurs) syntagme(s) facultatif(s) et mobile(s). Dans la P, chaque constituant de premier niveau peut être formé d'un ou de plusieurs groupes ou syntagmes à des niveaux hiérarchiques inférieurs, selon le principe de récursivité de la langue.

Pour la majorité des phrases non conformes à ce modèle (celles qu'on appelle dans la grammaire scolaire des P de types et de formes transformées en référence au modèle), un nombre limité d'opérations de transformations permet d'en rendre compte. L'immense majorité des phrases du français écrit dans la variété normée ou standard

⁸ Voir le chapitre 9 de la *Grammaire pédagogique du français d'aujourd'hui* (GPFA) de Chartrand et coll.

peuvent donc être décrites à partir du MODELE P. Il ne reste qu'un nombre statistiquement peu important de P, en français écrit normé toujours, dont ce modèle ne rend pas compte (phrase à présentatif, phrase nominale ou non verbale, phrase à l'infinitif et phrase avec un verbe toujours impersonnel). On peut dire que la syntaxe du français relève d'un système où un nombre fini d'unités sont dans un nombre fini de relations et occupent des places relativement fixes ou prédéterminées dans une P qui présente des niveaux hiérarchiques.

L'utilité didactique de notre MODÈLE P

Comment pouvons-nous montrer aux élèves les aspects de systématique et de régularité de la syntaxe dans l'état actuel de nos systèmes scolaires et des systèmes notionnels/conceptuels grammaticaux en vigueur⁹? On peut montrer que les mots relevant de la classe du nom, du déterminant, du verbe, de l'adjectif et de la préposition sont définis par un nombre limité de critères sémantiques, morphologiques et syntaxiques¹⁰. Les mots de ces classes peuvent avoir des expansions, ce terme désignant les unités qui sont sous la dépendance syntaxique du noyau d'un groupe (ou syntagme) : c'est le cas du GN, du GV, du GAdj et du GPrép.¹¹ Ces groupes occupent des places relativement fixes dans une phrase, ils sont en relation syntaxique les uns avec les autres et ils remplissent un nombre limité de fonctions syntaxiques qui correspondent soit à une relation

⁹ On pourrait faire aussi le même exercice pour l'organisation du lexique.

¹⁰ Ce n'est le cas ni du pronom ni de l'adverbe, car la classe du pronom et celle de l'adverbe regroupent des éléments très disparates à partir de critères hétérogènes. Dans le cas du pronom, il faudrait à tout le moins distinguer les pronoms qui ont un emploi anaphorique des autres, car leurs caractéristiques sémantiques et morphologiques sont différentes et, de plus, il faudrait ajouter des caractéristiques textuelles ou pragmatiques. Dans le cas de l'adverbe, les emplois des adverbes modificateurs, des déictiques, des coordonnants et des organisateurs textuels montrent qu'ils ont des caractéristiques sémantiques et syntaxiques différentes, ce qui montre l'hétérogénéité de cette classification.

¹¹ Le déterminant simple ou complexe ne peut avoir d'unités sous sa dépendance : il ne constitue donc pas le noyau d'un groupe ou syntagme ; il est lui-même dépendant du nom dont il est un introducteur.

d'interdépendance (sujet-prédicat), soit à une relation de dépendance syntaxique (complément de...). Les groupes qui sont compléments (ou attributs de... ou modificateurs de...¹²) sont généralement à la droite de l'élément recteur, sauf dans quelques rares cas pour le GAdj complément du nom ou pour les pronoms anaphoriques (ceux qui remplacent une unité, groupe ou phrase).

Somme toute, le système syntaxique décrit rencontre les trois critères définis : l'interdépendance de ces composantes : classes, place des syntagmes dans la P et leur fonction syntaxique; les relations entre ces composantes, particulièrement sur la question des places des syntagmes selon leur fonction syntaxique; la fonctionnalité du système : rendre compte de la très grande majorité de phrases réalisées.

3. Le système de la ponctuation

À la suite de N. Catach et de L. G. Vendénina, nous avons montré ailleurs que la ponctuation constitue un système (Dufour et Chartrand, 2015).

3.1. Les éléments du système : deux ensembles de signes

Le système de la ponctuation comprend deux ensembles de signes dont le premier (A) englobe le second (B). De l'ensemble A relève le découpage en paragraphes, qui va de pair avec le retour à la ligne et l'alinéa. Ce sont les marques « premières » d'organisation du texte, celles qui rendent visibles sa macrostructure. Elles permettent de le découper, de le segmenter, de le rendre visuellement compréhensible – il s'agit d'une des premières fonctions de la ponctuation. Le

¹² Lesdites fonctions syntaxiques d'attribut de... et de modificateur de... de la grammaire scolaire sont définies essentiellement par des critères sémantiques, ce qui est incohérent, puisqu'elles sont censées désigner des relations syntaxiques. On aurait tout intérêt en en faire des compléments, puisqu'il s'agit bien d'unités qui sont sous la dépendance syntaxique d'une autre. Ceci, bien entendu, ne vise pas à gommer l'apport au sens des unités qui remplissent ces *fonctions*, mais cela est une autre histoire.

deuxième ensemble (B) est composé des signes considérés traditionnellement comme ceux de la ponctuation qui ont des usages plus diversifiés. Ce sont d'abord les signes pouvant terminer les phrases (ponctuation forte), c'est-à-dire le point et les points d'exclamation, d'interrogation et de suspension. Puis ceux qui fonctionnent toujours par paire, soit les guillemets, les parenthèses et les crochets. Enfin, doivent être considérés le point-virgule, la virgule et le tiret, ces deux derniers pouvant ou non être utilisés par paire et le deux-points. S'il permet de présenter très sommairement les signes de ponctuation selon des critères généraux, ce classement est peu satisfaisant : il ne montre que des différences superficielles entre les signes et ne permet pas de saisir le fonctionnement systémique de la ponctuation et surtout pas les fonctions spécifiques des signes.

3.2. Les deux fonctions des signes : les fonctions syntaxique et énonciative

Les signes de ponctuation de l'ensemble B interviennent sur deux dimensions de la langue : la syntaxe et l'énonciation. Ces plans ne sont pas totalement exclusifs, certains signes pouvant jouer sur les deux plans en même temps. Aussi, pour comprendre le système, faut-il considérer non pas tel ou tel signe et ses usages de façon cloisonnée, mais plutôt sa fonction dans un genre de discours. Certains signes participent de la segmentation des unités syntaxiques : ce sont d'abord les signes de ponctuation forte qui, avec les majuscules de début de phrase, marquent les frontières des phrases graphiques, qui sont, à l'occasion, des P; certains autres signes, comme la virgule, le point-virgule et le deux-points, interviennent au sein même des phrases graphiques pour séparer des P, des groupes ou des mots. La virgule peut aussi indiquer une rupture de l'ordre canonique des constituants d'une P lorsqu'une autre unité que celle qui remplit la fonction de sujet est placée à sa tête (un groupe ou une phrase subordonnée remplissant la fonction de complément de phrase ou un groupe adjectival complément du nom, par exemple). Utilisée par paire, la virgule marque l'insertion d'une unité dans une P : par exemple, un complément de phrase placé entre le sujet et le prédicat pourra être délimité par deux virgules. La virgule peut aussi signaler l'effacement d'un élément, comme dans le cas d'une coordination. Ainsi, sur le

plan syntaxique, les différents points, la virgule, le point-virgule ainsi que les deux points sont des signes séparateurs; ces signes marquent les frontières, ils signalent des ajouts ou encore des soustractions.

Mais les signes de ponctuation ne font pas que séparer ou délimiter des unités syntaxiques; certains sont énonciatifs en ce qu'ils sont porteurs d'indications qui concernent l'acte de production d'un message. Ce sont principalement ceux qui sont utilisés par paire, soit les guillemets, les parenthèses, les crochets, les tirets, mais aussi la virgule – double ou non, par exemple la virgule qui précède ou encadre les phrases incise et incidente ou qui détache un complément de P pour le mettre en valeur. Ces signes indiquent donc, dans une phrase ou dans un texte/discours, un phénomène énonciatif qui peut être d'ordre divers :

- intervention d'un autre énonciateur que l'énonciateur principal : dans un dialogue, le tiret est utilisé pour marquer le changement d'énonciateur;
- information jugée secondaire par l'énonciateur principal : par exemple un groupe adjectival facultatif placé entre deux virgules signale que l'énonciateur veut soit mettre ce groupe en relief, soit indiquer qu'il apporte une information qu'il juge secondaire;
- prise de distance de l'énonciateur par rapport à ses propos ou à son message (modalisation) : les guillemets peuvent être utilisés par l'énonciateur qui désire se distancier d'un mot ou d'une expression, ou pour marquer sa désapprobation ou sa prudence par rapport à ce qui est énoncé, bref, ils servent à modaliser l'énoncé ou l'énonciation.

Ajoutons que les points d'interrogation, d'exclamation et de suspension sont en eux-mêmes des marques de modalité de l'énonciation, puisque ces signes sont à eux seuls porteurs de sens.

3.3. Un signe, plusieurs fonctions...

Toute la complexité et la richesse du *système de la ponctuation* viennent du fait que la plupart des signes interviennent souvent sur ces deux plans à la fois. Par exemple, l'utilisation du point-virgule pour juxtaposer deux P permet, sur le plan syntaxique, de marquer graphiquement cette séparation. Néanmoins, le choix du point-virgule n'est pas vide de sens : il indique qu'un lien sémantique étroit existe entre les deux phrases ainsi juxtaposées, lien que peut vouloir révéler l'intention de l'énonciateur. De la même façon, dans une phrase où un complément de phrase est placé avant le sujet, il est suivi d'une virgule pour signaler qu'il prend la place généralement dévolue au sujet; l'énonciateur a voulu cadrer la relation prédicative, soit pour mieux guider le lecteur, soit pour mieux faire progresser l'information, soit parce que l'information livrée par le complément de P devient le thème (thème marqué ou thème secondaire), devant nécessairement être placée en premier dans la phrase.

Considérant la ponctuation comme un système, il paraît fondamental de faire comprendre les plans syntaxique et énonciatif sur lesquels les signes de ponctuation interviennent, mais tout autant le fait qu'un même signe puisse remplir les deux fonctions à la fois. C'est ce que les linguistes, dont N. Catach (1996), nomment la *plurifonctionnalité* des signes.

On voit l'intérêt didactique d'aborder la ponctuation comme un système. Ainsi, plutôt que d'énoncer un grand nombre de règles d'emploi de la virgule par exemple, on peut montrer qu'il n'y a que trois règles syntaxiques et un emploi énonciatif¹³ de cette dernière (Chartrand, 2010). Ici encore, l'élève ou l'étudiant cesse de mémoriser des règles dont il ne comprend pas le sens et, sur la base d'une analyse syntaxique rigoureuse, il peut ponctuer correctement ses textes.

¹³ Une recension que j'ai menée en 1992 à partir de quinze ouvrages, soit de références sur la langue soit des grammaires scolaires a permis de comptabiliser entre 6 et 15 règles d'emploi de la virgule, selon l'ouvrage! Et, en outre, les listes contenaient des critères tout à fait disparates.

Ce système rencontre-t-il les critères définis? La majorité des signes, dont les plus fréquents, sont interdépendants, le système présente des régularités, ce qui est particulièrement évident pour l'emploi du signe le plus employé, la virgule. Enfin, les deux fonctions de la ponctuation sont clairement discernables.

4. Le système des accords

Prenons ce que nous avons nommé le *système des accords* qui est un construit didactique (Chartrand et coll. 1999/2011). Ce système fort simple, facilement compréhensible et maîtrisable par de jeunes élèves du primaire (de 8 à 12 ans) est d'une grande efficacité opérationnelle. Ses règles sont basées sur deux régularités : les noms et les pronoms sont susceptibles d'être des donneurs de deux de leurs trois traits ou caractéristiques morphologiques (genre, nombre et personne) et les mots des trois autres classes sont toujours des receveurs de deux de ces traits : le genre et le nombre pour le déterminant et l'adjectif, le nombre et la personne pour le verbe. Elles sont constantes et leur mise en application s'appuie sur un nombre relativement limité de savoirs et de savoir-faire :

- la reconnaissance de cinq classes de mots (nom, pronom, déterminant, adjectif, verbe);
- celle de trois catégories morphologiques (genre, nombre et personne grammaticale);
- l'identification d'une fonction syntaxique, celle de sujet (inutile de travailler sur la fonction de l'attribut, puisque l'adjectif prend toujours le trait du genre et du nombre du nom ou du pronom dont il dépend sémantiquement et syntaxiquement).

Il n'y a donc que quatre accords en français : l'accord du déterminant, de l'adjectif, du verbe (ou de l'auxiliaire verbal dans un temps composé) et du participe passé qui répondent parfaitement aux

règles simples du système des accords¹⁴. On est loin de la multitude de règles orthographiques, présentées comme toutes différentes les unes des autres et sans lien entre elles.

Ce qui fait la force du recours au système des accords, si ce dernier est enseigné dès le primaire et pratiqué systématiquement en classe – d’abord avec l’aide de l’enseignant, puis de façon autonome, mais contrôlée par lui –, c’est que la connaissance et l’utilisation raisonnée et constante de ce système conduisent les élèves (et peut-être leurs parents) à concevoir différemment l’orthographe grammaticale du français, à l’envisager comme un objet cohérent, structuré, fait de régularités. Par exemple, tout adjectif variable, peu importe sa fonction syntaxique (et la façon de la nommer...) dans une P sera receveur de deux des traits morphologiques du nom ou du pronom avec lequel il est en relation sémantique et de dépendance syntaxique; il n’y a pas d’exceptions. Il en est de même pour le déterminant et le verbe (à un temps simple ou l’auxiliaire à un temps composé).

Sur le plan de l’apprentissage en français langue première (L1) comme langue seconde (L2) ou étrangère, la connaissance de ce système est très féconde :

- elle montre la systématité de l’accord et le nombre fini de règles d’accord, ce qui contredit l’idée qu’il y a des dizaines de règles d’orthographe grammaticale et d’exceptions en français; d’où un travail critique sur les représentations nocives de la langue;
- elle offre une procédure simple et efficace de révision et de correction de textes : lorsqu’il révise son texte, l’élève conscient que tout adjectif prend le genre et le nombre du nom ou du pronom donneur, cherche ce dernier,

¹⁴ Rigoureusement parlant, on ne peut pas dire que le nom ou le pronom s’accordent; dans un énoncé, ils ont une personne, la 3^e ou la 6^e d’un nombre défini par le scripteur ; de plus, le genre du nom est généralement, prédéterminé (*table* est féminin et *tableau* masculin). Quand à celui des pronoms anaphoriques il dépend de leur antécédent et les autres sont définis contextuellement (*je*) ou ont un sens plein (*rien, personne...*).

détermine son genre et son nombre et transfère ses caractéristiques morphologiques. Il fait de même pour le déterminant (ce qui ne présente pas de difficulté étant donné que les déterminants sont généralement marqués morphologiquement, mais la reconnaissance d'un déterminant au pluriel et d'un nom singulier lui signalera une erreur du nombre du nom (erreur fréquente) ou du choix du déterminant.

- ce système étant quasiment identique dans les langues romanes comme l'espagnol et l'italien, tout comme la classification des mots, des généralisations sont facilement faisables.

Mettre au cœur de l'enseignement grammatical le concept de système, même au primaire, ne serait pas sans rapport avec de meilleures performances orthographiques¹⁵, puisque cela n'exige des élèves que la reconnaissance assurée, à partir de critères précis, de cinq classes, ce qui peut se faire en trois ou quatre années de scolarité; il faut noter que très tôt les élèves peuvent trouver quel mot dépend sémantiquement de quel autre dans une phrase qu'ils comprennent : leur connaissance implicite de la langue, ou langue interne, est généralement assez efficace pour la reconnaissance d'une relation de dépendance qui, bien que syntaxique, est aussi sémantique. Évidemment, il faut que ce système soit compris par les enseignants, qu'il soit enseigné en formation des maîtres et mis en application de façon méthodique et constante par ces derniers.

Dans ce système, donneurs et receveurs sont dans une relation d'interdépendance. Le caractère systématique des règles en fait un système est très économique et fonctionnel pour la maîtrise de l'orthographe grammaticale.

¹⁵ Bien que nous n'ayons pas de preuves expérimentales, les enseignants qui, au Québec, l'utilisent systématiquement avec leurs élèves du primaire en voient la fécondité sur le plan des résultats orthographiques, mais aussi des représentations de l'orthographe qu'il permet.

5. Le système de la morphologie verbale

De même, plutôt que faire mémoriser des paradigmes de formes verbales plus ou moins singulières un à un selon les présumés trois groupes¹⁶ et cela dès le primaire, on pourrait enseigner le système de la conjugaison.

De façon générale, on peut distinguer trois parties dans un verbe : le radical, la marque de mode-temps et la marque de personne¹⁷. Ces trois éléments sont reliés entre eux : le radical est susceptible de varier selon le mode-temps (par exemple le futur et le conditionnel ont un radical commun, car ils ont la même marque de mode-temps); de même la marque de personne dépend du mode-temps (par exemple les marques de personne de l'imparfait et du conditionnel sont les mêmes, car ces temps partagent les mêmes marques de mode-temps). La forme des marques écrites présente de grandes régularités selon chacun de ces éléments : les formes du radical sont les mêmes dans le couple futur simple et conditionnel présent comme dans le couple passé simple et imparfait; les marques de mode-temps sont les mêmes pour tous les verbes, à l'exception du futur simple et du conditionnel présent des verbes réguliers en *-er*; les marques de personnes présentent de grandes régularités – peu importe le mode-temps (mis à part le passé simple) et le radical du verbe –, la 4^e personne est presque toujours en *-ons*, la 5^e en *-ez* et la 6^e en *-nt*. De plus, à chaque mode-temps simple correspond un mode-temps composé, selon un parallélisme parfait exprimant une valeur d'aspect.

¹⁶ Il y en a déjà eu quatre et nous pouvons très bien en concevoir deux (voir GPFA, chap. 20).

¹⁷ Pour nous, il y a six personnes (représentées par *je, tu et il*). Les trois premières sont au singulier et les trois dernières (*nous, vous et ils*) au pluriel ; le faux parallélisme (1, 2 et 3) du singulier et du pluriel est inacceptable sémantiquement (voir Roy-Mercier et Chartrand, 2016). Mais dans l'idéal, on devrait distinguer les personnes des pronoms de la communication : 1 (*je*), 2 (*tu*), 3 (*nous*) et 4 (*vous*) de celles des pronoms anaphoriques ou de reprise, la 5^e pour le singulier et la 6^e pour le pluriel.

On peut donc faire observer ce qui est commun à tous les verbes selon les personnes et les modes-temps pour montrer que malgré le foisonnement apparent des formes, il y a un grand nombre de régularités (Roy-Mercier et Chartrand, 2016). Ici encore, non seulement l'apprentissage et la mémorisation des formes sont facilités par la prise de conscience du système de la morphologie verbale, mais la maîtrise de certaines parties de celle-ci cesse de paraître inaccessible. Peu à peu, le français n'est plus perçu comme un tissu d'irrégularités, mais il se manifeste comme un ensemble cohérent, et cela ne peut que renforcer la motivation des apprenants. Les différentes parties du verbe sont bien en relation les unes avec les autres selon divers types de rapports. Ces relations présentent un effet de systématisme et ce système permet de produire toutes les nuances dans l'expression du procès exprimé par le verbe en discours.

En guise de conclusion

Nous n'avons qu'esquissé ici ce que pourrait vouloir dire l'expression *la langue est un système*. Néanmoins, il nous semble que cette ébauche montre qu'un nombre très limité de concepts peut rendre compte du fonctionnement de la langue et de ses régularités, ce qui est essentiel sur le plan didactique. Non seulement cela est-il susceptible de changer les représentations sclérosantes du français qu'ont nombre de ses usagers, au premier chef, les enseignants de français, mais cela facilitera l'apprentissage du français écrit normé par le plus grand nombre, le rendra même possible (Chartrand, 2016 et Yaguello, 2005). Car la maîtrise de la langue écrite ne reposera plus d'abord sur l'imprégnation culturelle et la capacité de retenir les règles apprises et de s'y conformer sans véritablement saisir quelles en sont les sources, mais sur la compréhension de grands pans du fonctionnement de la langue ainsi que la connaissance d'un nombre limité de règles rendues enfin, intelligibles.

Références bibliographiques

- ARRIVÉ, M., GADET, F. & GALMICHE, M. (1986). *La grammaire d'aujourd'hui*. Paris : Flammarion.
- BRONCKART, J.-P. (2004). *Didactique de la grammaire*. Cahier des sciences de l'éducation. Université de Genève.
- CATACH, N. (1994/1996). *La Ponctuation : histoire et système* (2^e éd.). Paris : Presses universitaires de France.
- CHARTRAND, S.-G. (2016). La difficile appropriation de la langue française par les francophones : un point de vue didactique. Dans Service de la langue française et Conseil de la langue française et de la politique linguistique (éds), *S'approprier le français. Pour une langue conviviale. Actes du colloque de Bruxelles (2013)*. Bruxelles : de boeck supérieur et Duculot.
- CHARTRAND, S.-G. (2010). La virgule, ses emplois, son enseignement. *Correspondances*, vol. 16, n^o 1, 21.
- CHARTRAND, S.-G., AUBIN, D., BLAIN, R. & SIMARD, C. (1999/2011). *Grammaire pédagogique du français d'aujourd'hui* (2^e éd.). Montréal : La Chenelière.
- DUBOIS, J., GIACOMO, M., GUESPIN, L., MARCELLESI, C., MARCELLESI, J.-B. & MÉVEL, J.-P. (1973). *Dictionnaire de linguistique*. Paris : Larousse.
- DUFOUR, M.-P. & CHARTRAND, S.-G. (2015). Enseigner le système de la ponctuation. *Le français aujourd'hui*, n^o 187, 91-99.
- GUILLAUME, G. (1939/1964). *Langage et science du langage*. Québec/Paris : Presses de l'Université Laval/ A.-G. Nizet.
- RIEGEL, M., PELLAT, M. & RIOUL, R. ([1994] 2005). *Grammaire méthodique du français* (3^{ème} éd.). Paris : Presses universitaires de France, coll. « Quadrige ».
- ROY-MERCIER, S. & CHARTRAND, S.-G. (2016). L'enseignement du système de la conjugaison pour en favoriser l'apprentissage. In S.-G. Chartrand (dir.). *Mieux enseigner la grammaire. Pistes didactiques et activités pour la classe*. Montréal : ERPI
- SAUSSURE, F. de (1916/1995). *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot.
- TOURNIER, C. (1980). Histoire des idées sur la ponctuation, des débuts de l'imprimerie à nos jours. *Langue française*, 45, 28-40.
- YAGUELLO, M. (2005). *Catalogue des idées reçues sur la langue*. Paris : Seuil.